

BANGLADESH

*Les dépôts de dossier s'effectuent le matin
Les retraits s'effectuent en fin d'après midi*

Délai d'obtention normal	: 7 jours ouvrés selon affluence du consulat
Délai d'obtention urgent	: 48 à 72 heures
Frais de visa	: 1 mois simple entrée: Délai normal: 60 euros
	Délai urgent : 85 euros
	De 1 à 6 mois multiple: Délai normal: 100 euros
	Délai urgent : 200 euros

Validité de visa : selon le type de visa, validité de 1 à 6 mois à compter de la date de délivrance. La durée du séjour est valable à compter de l'entrée sur le territoire.

FORMALITES TOURISME :

- 1 Passeport en cours de validité de plus de 6 mois après le retour prévu
- 1 Copie des pages d'information du passeport
- 4 Photos d'identité récentes et en couleur. Pas de scan ni de copie
- 1 Formulaire de demande de visa complété et signé
- 1 Attestation de l'employeur indiquant la profession du voyageur et la prise de congés pour le voyage au Bangladesh
- 1 Copie de la réservation d'hôtel
- 1 Copie de la carte vitale ou 1 Copie d'une attestation d'assurance rapatriement
- 1 Copie des billets d'avion ou 1 Attestation de voyages précisant les dates de séjour
- 1 Copie recto verso de la carte de séjour dans le cas d'un passeport étranger ou justificatif de domicile récent pour les ressortissants européens

FORMALITES AFFAIRE :

- 1 Passeport en cours de validité de plus de 6 mois après le retour prévu
- 1 Copie des pages d'information du passeport
- 4 Photos d'identité récentes et en couleur, Pas de scan ni de copie
- 1 Formulaire de demande de visa complété et signé
- 1 Exemple de la lettre de mission française en originale
- 1 Exemple de la lettre d'invitation du correspondant au Bangladesh expliquant le motif et les dates du séjour
- 1 Copie de la réservation d'hôtel
- 1 Copie de la carte vitale ou 1 Copie d'une attestation d'assurance rapatriement
- 1 Copie des billets d'avion ou 1 Attestation de voyages précisant les dates de séjour
- 1 Copie recto verso de la carte de séjour dans le cas d'un passeport étranger ou justificatif de domicile récent pour les ressortissants européens